ART. 2 A N° 942

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

### OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 942

présenté par M. Gosselin, M. Foulon et M. Cinieri

#### **ARTICLE 2 A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Chacun des époux »

les mots:

« Le mari ou la femme ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que le mariage demeure une institution fondée sur l'altérité, cet amendement vise à préciser que les dispositions ainsi introduites, relatives au nom de famille, sont uniquement applicables aux couples de personnes de sexe différent.